

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €
Challenge 92, 101, Avenue François Arago
92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z

Code ISIN : FR0000066219
Euronext – Compartiment C
www.infe.fr

Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 22 juin 2021

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société CIFE sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, le **mardi 22 juin 2021** à 15 heures 00, à la **FNTP, 3 rue de Berri, 75008 PARIS, salle Léon Eyrolles**.

AVERTISSEMENT – CONTEXTE COVID-19

Eu égard aux incertitudes résultant du contexte de l'épidémie du Covid-19 et des mesures administratives et réglementaires prises pour des motifs sanitaires, la Société CIFE pourrait être conduite à modifier, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, le lieu, la forme ainsi que les modalités de déroulement, de participation et de vote à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 22 juin 2021.

Le cas échéant, les modalités définitives de l'Assemblée Générale seront précisées sur le site internet de la Société (www.groupe-etpo.fr, onglet « Investisseurs », puis rubrique « ASSEMBLEE GENERALE »). En tout état de cause, la Société invite ses actionnaires à consulter régulièrement le site internet de la Société pour se tenir informés des actualités et modalités définitives relatives à l'Assemblée Générale du 22 juin 2021.

Les actionnaires sont encouragés à voter sans participer physiquement à l'Assemblée Générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration) en utilisant le formulaire de vote.

Ce document unique contenant les formulaires de procuration et de vote par correspondance est disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société (www.groupe-etpo.fr, onglet « Investisseurs »). Pour les actionnaires souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale, le port du masque sera en principe obligatoire et ils sont invités à se munir d'un stylo en vue de l'émargement de la feuille de présence.

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : contact.cife@etpo.fr

L'Assemblée Générale ne fera pas l'objet d'une diffusion vidéo ou audio en direct ou en différé. Le résultat des votes des résolutions sera affiché sur le site Internet de la Société.

L'ensemble des modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée sont les suivantes :

- L'avis préalable de réunion à l'Assemblée Générale comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 14 mai 2021 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 58.

- L'avis de convocation à l'Assemblée Générale sera publié le 4 juin 2021 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 67. Il sera également publié dans "Les Affiches Parisiennes" édition du 4 juin 2021.
- Le dossier de convocation incluant des informations sur l'activité et les résultats du Groupe, l'ordre du jour, l'avis de convocation, les projets de résolutions, les informations sur les administrateurs en renouvellement ainsi que les modalités de participation et de vote à cette Assemblée est disponible sur le site internet de **CIFE** à l'adresse www.infe.fr. Ces documents sont adressés directement aux actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif.
- Le rapport financier annuel 2020, comprenant notamment les comptes annuels et consolidés 2020, le rapport de gestion, le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les rapports des Commissaires aux comptes, est disponible sur le site internet de la société **CIFE** depuis le 30 avril 2021.

Dans le respect des conditions légales, Tout actionnaire peut demander à la Société l'envoi de l'ensemble des documents et renseignements prévus par l'article R.225-73-1 du Code de Commerce. Enfin, les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents qui seront déposés sur le bureau de l'Assemblée Générale au siège social ou administratif de la Société.

Fait à Saint-Herblain, le 1 juin 2021.

Contact : contact.cife@etpo.fr